

EIER 0105

MAITRE DE L'OUVRAGE

ECOLE INTER-ETATS
D'INGENIEURS
DE L'EQUIPEMENT RURAL

FINANCEMENT

***** E. I. E. R. *****

MARCHE DE TRAVAUX

MARCHE N° 01 / 89 / E I E R / A C D

STATION DE FILTRATION

PROCES-VERBAL
DE RECEPTION PROVISOIRE

ENTREPRISE : AFRIQUE CONSTRUCTION DISTRIBUTION

Ouagadougou, le

Le Responsable du Département Génie Civil de l'E.I.E.R. a procédé à la réception provisoire de la station de filtration sur sable, objet du Marché de travaux N° 01/89/EIER/ACD dont l'adjudicataire est l'Entreprise Afrique Construction Distribution;

La visite de réception a eu lieu le vendredi 25 mai 1990, conformément à la demande de réception formulée par l'Entreprise par courrier en date du 21 mai 1990.

Etaient présents lors de cette visite :

MM. P	MARTIN	E.I.E.R.
A.	MAIGA	Responsable du Projet
C.R.	SOTER	Conducteur de Travaux, Entreprise ACD
P.	COMPAORE	BETICO, Maître d'Oeuvre

Après visite des lieux, aucune réserve n'a été formulée et l'ouvrage a été déclaré réceptionné. En foi de quoi est établi le présent document.

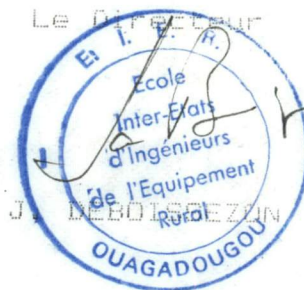
Fait à Ouagadougou le : **10 JUIL. 1990**

Pour l'Entreprise
Afrique Construction Distribution

P.O. Le Directeur A.C.D.
01 B.P. 1483 - Tél. 33 30 88
OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Pour l'E.I.E.R.

Le Directeur



ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS DE L'EQUIPEMENT RURAL
E. I. E. R.

OUAGADOUGOU (Burkina Faso)
B. P. 7023 — Tél: 30-20-53/30-71-16/30-71-17
COMPTE BANCAIRE N° 60.072 02/03
BICIA-B — OUAGADOUGOU

Télex : 5266 BF

Ouagadougou, le 22 Mars 1989

Le Directeur

N° 25322 /EIER

N/Réf. :

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION
DE FILTRATION SUR SABLE

OBJET :

M A R C H E : 01/89/EIER/A.C.D.

ATTRIBUTAIRE : A.C.D.

ORDRE DE SERVICE N° 1

Par le présent Ordre de Service, l'attributaire reçoit notification du Marché et est invité à commencer les travaux.

Il est informé que le délai d'exécution prend effet à compter de la date de remise du présent Ordre de Service.

Pour l'Attributaire :

Pour l'Administration :

Reçu le : 23.03.89

Afrique Construction Distribution
A C D
B.P. 1483 Tél. 33-30-06
Ouagadougou (Burkina Faso)

P.J. : 2 exemplaires du Marché



J. DE BOISSEZON

04 AVR. 1990

26670

le Responsable
du Département Génie Civil

N/Réf. : DGC/PJM/OT

à Monsieur Regis BOISSEAU
Gérant - AFRIQUE CONSTRUCTION
DISTRIBUTION - 01 BP. 1483

Objet : Marché n° 01/89/EIER ACD
Station de Filtration.

OUAGADOUGOU 01 - BURKINA FASO

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous rappeler le marché mentionné en objet pour lequel vous avez reçu l'Ordre de Service de commencer les travaux le 23 Mars 1989.

Le délai contractuel d'exécution des travaux est de 70 jours.

Votre décompte n° 3 daté et reçu le 24 Juillet 1989 a été honoré, ce qui porte à 5.583.322 francs CFA le montant des sommes que vous avez perçues pour ce chantier, sur un montant total de 6.000.000 francs CFA.

Ce dernier décompte n'a été accepté que sur constitution de la caution BICIA-B Sect. 927/89 pour un montant de 600.000 francs CFA conformément aux termes de l'article 14 du marché.

Or à ce jour, les travaux ne sont toujours pas achevés, et vous n'en avez d'ailleurs pas réclamé la réception.

Devant votre défaillance, nous avons convenu en Octobre 1989, avec votre conducteur des travaux, Monsieur RAYASSE, que l'EIER achèverait les travaux de plomberie en vous décomptant les frais de main-d'oeuvre correspondants. ACD ayant à charge de fournir les matériels et équipements prévus.

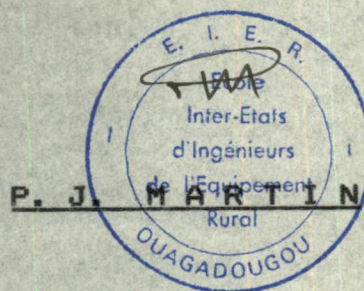
Or il manque toujours 6 réductions PVC qui sont nécessaires pour raccorder les vannes Ø 140 aux tuyaux Ø 125.

.../...

Cette situation compromet la mise en service de l'installation et constitue un manquement à la bonne fin des travaux, malgré tous les arrangements consentis de notre part.

Nous vous accordons par conséquent un ultime délai de 15 jours, à dater de l'expédition du présent courrier pour fournir les réductions manquantes. Sans autres nouvelles de votre part, nous serions contraints de réclamer le remboursement de la retenue de garantie augmentée des frais de main-d'oeuvre engagés par l'EIER pour achever vos travaux.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.





AFRIQUE
CONSTRUCTION
DISTRIBUTION

OUAGADOUGOU, le 21 Mai 1990.

01 B.P. 1483
OUAGADOUGOU 01
(BURKINA FASO)

Tél : 33 30 06

Télex : 5332

Télécopie : 30 88 85

N/Réf/C/RSC/SJ/627/90.

MONSIEUR LE DIRECTEUR

DE L'EIER.

OUAGADOUGOU.

OBJET : Aménagement d'une station
de filtration.

A L'ATTENTION DE MONSIEUR PIERRE MARTIN ;

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de construction de la station
de filtration ;

Nous avons l'honneur de vous demander la réception
provisoire de l'ouvrage, tel que prévue dans le cahier des charges.

Veuillez agréer, Monsieur, à l'expression de nos
sentiments distingués.

~~Reçu de la Direction Distribution~~
~~A.C.D.~~
~~01 B.P. 1483 - Tél 33 30 06~~
~~OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)~~
~~GERANT.~~

SOCIETE AFRIQUE CONSTRUCTION DISTRIBUTION
S.A.R.L au Capital de 2.500.000 CFA - RC 6900 B OUAGADOUGOU
Compte BICIA B N° 9053.10.515.01 /13 OUAGADOUGOU
Agrément N° 47 / 86

04 AVR. 1990

26670

le Responsable
du Département Génie Civil

N/Réf. : DGC/PJM/OT

a //)onsieur Régis BOISSEAU
Gérant - AFRIQUE CONSTRUCTION
DISTRIBUTION - 01 BP. 1483
OUAGADOUGOU 01 - BURKINA FASO

Objet : Marche n° 01/89/EIR/ACD
Station de Filtration.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous rappeler le marché mentionné en objet pour lequel vous avez reçu l'ordre de Service de commencer les travaux le 23 Mars 1989. Le délai contractuel d'exécution des travaux est de 70 jours.

Votre décompte n° 3 daté et reçu le 24 Juillet 1989 a été honoré, ce qui porte à 5.583.322 francs CFA le montant des sommes que vous avez perçues pour ce chantier, sur un montant total de 6.000.000 francs CFA. Ce dernier décompte n'a été accepté que sur constitution de la caution BICIA-B Sect. 927/89 pour un montant de 600.000 francs CFA conformément aux termes de l'article 14 du marché.

Or à ce jour, les travaux ne sont toujours pas achevés, et vous n'en avez d'ailleurs pas réclamé la réception.

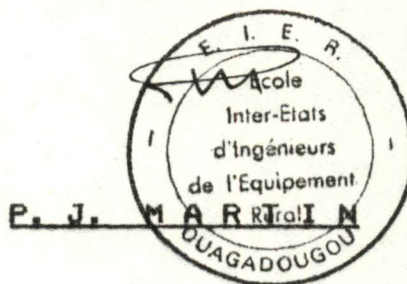
Devant votre dédiligence, nous avons convenu en Octobre 1989, avec votre conducteur des travaux, Monsieur RAYASSE, que l'EIR achèverait les travaux de plomberie en vous décomptant les frais de main-d'oeuvre correspondants. ACD ayant à charge de fournir les matériels et équipements prévus.

Or il manque toujours 6 réductions PVC qui sont nécessaires pour raccorder les vannes Ø 140 aux tuyaux Ø 125.

Cette situation compromet la mise en service de l'installation et constitue un manquement à la bonne fin des travaux, malgré tous les arrangements consentis de notre part.

Nous vous accordons par conséquent un ultime délai de 15 jours, à dater de l'expédition du présent courrier pour fournir les réductions manquantes. Sans autres nouvelles de votre part, nous serions contraints de réclamer le remboursement de la retenue de garantie augmentée des frais de main-d'oeuvre engagés par l'EIER pour achever vos travaux.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.



B.P.7023 OUAGADOUGOU
Tél. 30-20-53/30-71-16/17
Télex: 5266 BF

PROJET DE CONSTRUCTION

D'UNE STATION PILOTE DE FILTRATION SUR SABLE

DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX

JANVIER 1989

1 - CONSTITUTION DE L'OUVRAGE :

Les travaux consistent en la réalisation d'une station de filtration sur l'enceinte de l'E.I.E.R., qui se compose des ouvrages suivants :

- 1 Préfiltre
- 1 Filtre lent
- 1 Réservoir

1 - PLANS D'EXECUTION :

Les travaux seront réalisés conformément aux plans établis par le Maître d'Ouvre. Ces plans font partie intégrante du marché. Ils sont les suivants :

- Plan n°1 PREFILTRE - FONDATION
- Plan n°2 FACADE (PLAN-COUPES)
- Plan n°3 FILTRE (COFFRAGE)
- Plan n°4 FILTRE - FERRAILLAGE
- Plan n°5 RESERVOIR PLAN-COUPES
- Plan n°6 DALLE PLEINE - FERRAILLAGE
- Plan n°7 CUVE, DALLE PLEINE
- Plan n°8 RESERVOIR FERRAILLAGE
- Plan n°9 : VUE D'ENSEMBLE COUPE AA.

Le Maître de l'Ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures aux plans.

3 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

3.1 TERRASSEMENTS

Exécution de tous les travaux de terrassement comprenant :

- défrichage, nettoyage d'herbes et de racines, dessouchage etc...
- décapage de la terre végétale sur une profondeur de 15 cm minimum.
- évacuation des produits de décapage à la décharge publique.

- nivellement et formation de la plate forme générale d'implantation.

3.2 FONDATIONS :

Toutes les fouilles pour fondation de semelle isolée devront être descendues à une profondeur minimale de 90 cm.

Les fouilles réalisées en vue des fondations ne devront en aucun cas donner lieu à un remblaiement partiel.

Béton de propriété de 5 cm. (Voir spécifications bétons). Mise en place du ferrailage et coulage du béton-pleine fouille (béton type c).

3.3 REMBLAIEMENTS :

Tous les remblaiements (fouilles après coulage des fondations, remblai entre longrines , etc...) devront être réalisés avec le sol sélectionné à cet effet.

Ces opérations de remblaiement se feront de manière méthodique, par couche de 10 cm maximum soigneusement compactée à la dame à main. Ce matériau sera préalablement humidifié de manière à obtenir une compacité voisine de celle des terrains en place.

3.4. COFFRAGES

Les coffrages devront être soignés, de préférence avec peau en contreplaqué bakélinisé, ou métalliques. Ils devront permettre une qualité de parement "brut de décoffrage", sans perte de laitance.

La tolérance de planéité pour les voiles est de 5 mm à la règle de 3 m. Les ragréages ne sont pas acceptés.

3.5. ARMATURES

Réalisées exclusivement en acier de Haute résistance H.A.

L'enrobage, sauf spécifications particulières du plan, sera de 2,5 cm à respecter rigoureusement. Le ferrailage sera exécuté conformément aux plans y compris toutes sujétions, et respect des normes.

3.6. BETONS

SPECIFICATIONS GENERALES DES BETONS

A. BETON DE PROPRETE: dosé à 150 kg/m³ (C.P.J.35)

- B. GROS BETON : dosé à 250kg/m³ (C.P.J 35)
- C. BETON DE FONDATION : - dosé à 300 kg/m³ (C.P.J.35)
- Résistance minimale : 120 bars
- Contrôle en cours de travaux
- D. BETON DE SUPERSTRUCTURE: - dosé à 350 kg/m³ (C.P.J. 35 ou CPA)
- résistance minimale : 150 bars
- contrôle en cours de travaux

Les granulats et la composition des bétons feront l'objet d'un agrément préalable du maître d'Ouvrage Délégué.

Ces bétons de convenance, ainsi que les contrôles en cours de travaux sont intégralement pris en charge par le Maître de l'Ouvrage.

Les bétons C et D seront confectionnés obligatoirement à l'aide d'une bétonnière et vibrés pour leur serrage après mise en place.

3.7. SCELLEMENT DES ACCESSOIRES

Tous les accessoires scellés dans le béton (platines de fixation des garde-corps, platines de support des régulateurs, canalisations traversant les voiles béton...) devront être fixés et scellés au moment du coulage du béton de structure.

Un soin particulier est demandé pour le traitement des jonctions TUYAU PVC/BETON afin d'assurer une étanchéité parfaite (voir schéma).

3.8. OUVRAGES ANNEXES

* REGARD DE VISITE

Toutes les vannes, robinets, compteurs situés en dessous du terrain naturel seront logés dans des regards de visite. Ces regards seront en béton légèrement armé avec couvercle en béton armé ou simplement métallique.

* REGULATEURS DE DEBITS

Ces ouvrages seront en tôles de 5 mm d'épaisseur découpées, pliées, soudées aux dimensions indiquées sur les plans.

Ils recevront le même traitement antirouille que les

ouvrages de menuiserie métallique.

3.9. MENUISERIES METALLIQUES

Il sera prévu un escalier métallique et un garde-corps.
Ces ouvrages métalliques recevront 2 couches de peinture antirouille et 2 couches de peinture laque. Les ajustements devront être corrects et les soudures bien soignées.

3.10. RECEPTIONS

L'Entreprise devra impérativement faire réceptionner les ouvrages suivants avant poursuite des travaux.

- fonds de fouilles avant pose du béton de propreté
- coffrages et ferraillements avant coulage du béton.

Devront également faire l'objet d'une réception, tous les accessoires et équipements prévus : vannes, tuyaux, compteurs, platines de scellement, etc...

4. PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX OUVRAGES

4.1. PREFILTRE :

Réalisation conformément aux plans.

Les longrines seront réalisées en béton de fondation (type c). Elles sont encastrées de 0,10 m dans le T.N.

Le remblaiement entre longrines se fera avec une grave latéritique, type matériau routier.

L'exécution des bétons de superstructure comporte toutes les sujétions qui en résultent : étaielement, coffrage, main d'oeuvre...etc.

4.2. FILTRES

Réalisation conformément aux plans.

4.3. RESERVOIR

Réalisation conformément aux plans.

Le socle d'assise du réservoir sera réalisé en gros béton (type B) mis en place pleine fouille.

Les parements extérieurs des voiles qui seront en contact avec le sol, recevront une couche d'étanchéité bitumineuse ou équivalent.



**AFRIQUE
CONSTRUCTION
DISTRIBUTION**

OUAGADOUGOU, le 17 Mars 1989.

B.P. 1483
OUAGADOUGOU
(BURKINA FASO)
Tél. 33-30-06
Télex: 5332



A
Monsieur le Directeur
de EIER.

OUAGADOUGOU.

N/Réf/C/RS/SJ/408/89.

OBJET : Réalisation d'une
Station Pilote de Filtration.

Monsieur le Directeur,

Suite aux différents entretiens que nous
avons eu avec vos services technique ;

Nous avons le plaisir de vous envoyer notre
meilleur prix d'un montant de :

6.000.000 (SIX MILLIONS DE FRANCS CFA.)

Délai d'exécution : 70 jours.

Espérant que notre offre retiendra votre
attention,

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en
l'assurance de notre considération distinguée.

Afrique Construction Distribution

Le 66 Pant,

B.P. 1483 Tél 33-30-06
Ouagadougou (Burkina Faso)

R. BOISSEAU.

société Afrique Construction Distribution
S.A.R.L. au Capital de 2.500.000 CFA – RC 6900 B OUAGADOUGOU
Compte BICIA B n° 9053.10.515.01/13 OUAGADOUGOU
Agrément n° 47/86



**AFRIQUE
CONSTRUCTION
DISTRIBUTION**

OUAGADOUGOU, le 3 Mars 1989.

**B.P. 1483
OUAGADOUGOU
(BURKINA FASO)
Tél. 33-30-06
Télex: 5332**

S O U M I S S I O N .
=====

Je soussigné Regis BOISSEAU, Gérant, agissant au nom et pour le compte de AFRIQUE CONSTRUCTION DISTRIBUTION (A.C.D.) dont le siège social est à OUAGADOUGOU BP.1483 Tél : 33.30.06 inscrite au registre du commerce de OUAGADOUGOU, sous le n° 6 900 B

- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'Appel d'Offres pour l'exécution d'une STATION PILOTE DE FILTRATION SUR SABLE.
- Après avoir étudié personnellement les conditions liées au devis descriptif des travaux, après avoir apprécié en toute connaissance de cause la nature des travaux à exécuter et visité les lieux.
- Me soumetts et m'engage à assurer l'exécution de ces travaux dans un délai de 70 jours maximum à compter à la date de notification de la commande pour la somme forfaitaire et non révisable de 6.000.000 (SIX MILLIONS DE FRANCS CFA.)

Je m'engage à maintenir mon offre pendant un délai de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Je demande que les sommes dues par l'Administration me soient payées au crédit du compte n° 9053.10.515.01/13 OUAGADOUGOU, ouvert au nom de A.C.D. chez la Banque BICIA-B - Siège.

Fait à Ouagadougou, le 3 Mars 1989

Afrique Construction Distribution
B.P. 1483 Tél: 33-30-06
Ouagadougou Burkina Faso

R. BOISSEAU.

société Afrique Construction Distribution
S.A.R.L. au Capital de 2.500.000 CFA – RC 6900 B OUAGADOUGOU
Compte BICIA B n° 9053.10.515.01/13 OUAGADOUGOU
Agrément n° 47/86

21 MARS 1989

25312

A

DIR/DAF/PM/CL

Monsieur Régis BOISSEAU
GERANT

Consultation
station de filtration

AFRIQUE CONSTRUCTION DISTRIBUTION
BP 1483 - 01 OUAGADOUGOU

Monsieur le Directeur,

Votre offre a été retenue.

Je vous fais parvenir sous ce pli, en quatre exemplaires qui ont valeur d'originaux :

- Marché n° 01/89/EIER/A.C.D.

pour paraphe à chacune des pages et signature.

Après signature finale par l'administration de l'EIER, deux exemplaires vous seront retournés, accompagnés de l'ordre de service vous invitant à commencer les travaux.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir nous faire retour de ces documents dans les meilleurs délais possibles.

Nous vous rappelons que le descriptif prévoit un agrément préalable du béton de superstructure que vous entendez utiliser.

Pour cela nous vous invitons à approvisionner au plus tôt les granulats et le ciment sur le site afin de procéder à cette gâchée d'agrément.

Notre matériel de malaxage et de confection d'éprouvette est à votre disposition sur le site.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.



P.J. : 4 exemplaires du Marché



**AFRIQUE
CONSTRUCTION
DISTRIBUTION**

OUAGADOUGOU, le 22 Mars 1989.

**B.P. 1483
OUAGADOUGOU
(BURKINA FASO)
Tél. 33—30—06
Télex: 5332**

A
Monsieur le Directeur
de l'E.I.E.R.
OUAGADOUGOU.

N/Réf/RSC/SJ/415/89

OBJET : *Marché pour Station
de Filtration.*

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre n° 25312 du 21/03/89, nous vous remercions bien vivement de la confiance que vous avez bien voulu placer en notre société.

Nous joignons à la présente lettre, les quatre exemplaires du Marché paraphés et signés.

Toujours dévoués à vos ordres auxquels nous accorderons le plus grand soin,

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Afrique Construction Distribution
ACD
R. BOISSEAU
B.P. 1483
Ouagadougou (Burkina Faso)
GERANT.

**société Afrique Construction Distribution
S.A.R.L. au Capital de 2.500.000 CFA — RC 6900 B OUAGADOUGOU
Compte BICIA B n° 9053.10.515.01/13 OUAGADOUGOU
Agrément n° 47/86**

AFRIQUE
CONSTRUCTION
DISTRIBUTION

DEVIS ESTIMATIF

<i>Désignation</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Total</i>
I - TERRASSEMENT				
- Décapage général et nivellement	m ²	29,00	903	26 187
- Fouilles en trou et en rigoles pour fondations.	m ³	6,00	1 978	11 868
- Remblai provenant des fouilles	m ³	2,8	1 978	5 538
- Remblai d'apport latéritique sous dallage	m ³	1 90	3 100	5 890
- Evacuation des terres impropres provenant du décapage	m ³	3,40	1 600	5 440
II - FONDATIONS-STRUCTURE				
- Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	m ³	0,28	42 650	11 942
- Béton armé pour semelles	m ³	1,20	132 668	159 202
- Béton armé pour longrines dosé à 350 kg/m ³	m ³	1,00	138 711	138 711
- Béton pour dalle pleines	m ³	3,60	152 810	550 116
- Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m ³	m ³	0,70	145 617	101 932
- Béton armé pour poutres	m ³	0,85	152 810	129 889
- Béton armé pour voiles et radier	m ³	5,30	167 744	889 043
			TOTAL HT =...	2 035 758

BURKINA FASO

E. I. E. R.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION
DE FILTRATION - OUAGADOUGOU.

SOUSSION - REFERENCES TECHNIQUES
ET FINANCIERES



**AFRIQUE
CONSTRUCTION
DISTRIBUTION**

B.P. 1483 OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
Tél. 33-30-06

S O U M I S S I O N



**AFRIQUE
CONSTRUCTION
DISTRIBUTION**

OUAGADOUGOU, le 3 Mars 1989.

B.P. 1483

OUAGADOUGOU

(BURKINA FASO)

Tél. 33-30-06

Télex: 5332

S O U M I S S I O N .

=====

Je soussigné Regis BOISSEAU, Gérant, agissant au nom et pour le compte de AFRIQUE CONSTRUCTION DISTRIBUTION (A.C.D.) dont le siège social est à OUAGADOUGOU 01 BP.1483 Tél : 33.30.06 inscrite au registre du commerce de Ouagadougou. sous le n° 6 900 B

- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour l'exécution d'une STATION PILOTE DE FILTRATION SUR SABLE.*
- Après avoir étudié personnellement les conditions liées au devis descriptif des travaux, après avoir apprécié en toute connaissance de cause la nature des travaux à exécuter et visité les lieux.*
- me soumet et m'engage à assurer l'exécution de ces travaux dans un délai de 70 jours maximum à compter à la date de notification de la commande pour la somme forfaitaire et non révisable de 8 843 077 (HUIT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE TROIS MILLE SOIXANTE DIX SEPT FRANCS CFA.)*

Je m'engage à maintenir mon offre pendant un délai de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

.../...

société Afrique Construction Distribution
S.A.R.L. au Capital de 2.500.000 CFA – RC 6900 B OUAGADOUGOU
Compte BICIA B n° 9053.10.515.01/13 OUAGADOUGOU
Agrément n° 47/86

WJ

A.C.D.

01BP.1483 OUAGADOUGOU01.

.../...

(Suite de SOUMISSION).

Je demande que les sommes dues par l'Administration me
soient payées au crédit du compte n° 9053.10.515.01/13
OUAGADOUGOU, ouvert au nom de A.C.D. chez la Banque BICIA-B - Siège.

Fait à Ouagadougou, le 3 Mars 1989.

Afrique Construction Distribution

A C D

B.P. 1483

161. 3330-06

Ouagadougou

(Burkina Faso)

Le Gérant,


R. BOISSEAU.

W

DEVIS ESTIMATIF.

CONSTRUCTION
DISTRIBUTION

DEVIS ESTIMATIF

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total
I - TERRASSEMENT				
- décapage général et nivellement	m2	29.00	903	26 187
- fouilles en trou et en rigoles pour fondations.....	m3	6.00	1 978	11 868
- remblai provenant des fouilles	m3	2.8	1 978	5 538
- remblai d'apport latéritique sous dallage.....	m3	1.90	3 100	5 890
- évacuation des terres impropres provenant du décapage.....	m3	3.40	1 600	5 440
II - FONDATIONS - STRUCTURE				
- béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	m3	0,28	42 650	11 942
- béton armé pour semelles.....	m3	1.20	132 668	159 202
- béton armé pour longrines dosé à 350 kg/m ³	m3	1.00	138 711	138 711
- béton pour dalle pleines.....	m3	3.60	152 810	550 116
- béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m ³	m3	0.70	145 617	101 932
- béton armé pour poutres.....	m3	0.85	152 810	129 889
- béton armé pour voiles et radier	m3	5.30	167 744	889 043
- plus value pour adjuvant hydrofuge type "sikalite"	-	F	265 000	265 000
TOTAL H.T =				2 300 758

2/1

DEVIS ESTIMATIF

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total
I - TERRASSEMENT				
- décapage général et nivellement	m2	19.00	903	17 157
- fouilles en rigoles pour fondations	m3	8.00	1 978	15 824
- Rem blais provenant des fouilles	m3		1 978	5 934
- évacuation des terres impropres	m3	3.00	1 600	8 000
II - FONDATIONS				
- gros béton dosé à 250 kg/m3.....	m3	2.00	57 843	115 686
III- STRUCTURE(voiles)				
- béton pour voiles dosé à 350 kg/m3	m3	4.50	167 744	754 848
- plus value pour adjuvant hydrolyque type sikalite	-	F	235 000	235 000
TOTAL H.T =				<u><u>1 152 444</u></u>

WJ

CONSTRUCTION
DISTRIBUTION

DEVIS ESTIMATIF

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total
I - TERRASSEMENT				
- décapage et nivellement.....	m2	14.00	903	12 642
- fouilles en masse pour fondation	m3	7.00	1 978	13 846
- remblai provenant des fouilles	m3	2.00	1 978	3 956
- évacuation des terres excédentaires.....	m3	5.00	1 600	8 000
II - FONDATIONS				
- gros béton dosé à 250 kg/m ³ ...	m3	3.6	57 843	208 235
III - STRUCTURES (voiles)				
- béton pour voiles dosé à 350 kg/m ³	m3	3.40	167 744	570 030
- Plus value pour adjuvant hydraulique sikalite.	F	F	200 000	200 000
TOTAL H.T =				1 017 009

AFRIQUE

CONSTRUCTION

DISTRIBUTION

DEVIS ESTIMATIF

<i>Désignation</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Total</i>
- regard de visites	u	8	20 000	160 000
- régulateurs de débits	U	8	5 000	40 000
- batardeau (variante bois	m2	3 , 96	6 100	24 156
- (variante métallique	m2	3 , 96	7 800	30 888
		TOTAL H.T =		<u>255 044</u>

RECAPITULATIF










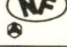
I	PREFILTRE.....	2 300 758
II	FILTRE CENT.....	1 152 444
III	RESERVOIR.....	1 017 009
IV	OUVRAGE ANNEXES.....	255 044
V	CANALISATION.....	3 498 568
		<hr/>
	TOTAL HT =.....	8 223 823
	TCA. 7,53 % HT.=.....	619 254
		<hr/>
		8 843 077
		=====

Arrêté le présent devis à la somme de : (HUIT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE TROIS MILLE SOIXANTE DIX SEPT FRANCS CFA.

Le Gérant,

Afrique Construction Distribution
ACD
B.P. 1483 Tél. 33-90-06
Ouagadougou (Burkina Faso)

R. BOISSEAU.

OBJETS	NOTICE	DOMAINE D'APPLICATION	PRESENTATION	CONCERNÉ		
ABILISATION		HYDROFUGE SIKA LIQUIDE	100	Hydrofuge liquide pour tous bétons en contact avec l'eau.	Fût de 210 kg Bidon de 5 l.	1 % du poids du ciment
• Hydrofuge de masse		SIKACRETE N	101	Hydrofuge et plastifiant pour rendre étanches les bétons d'infrastructure.	Poudre. Sac de 25 kg.	1 % du poids du ciment
LITÉ	• Béton plastique ASTM 	PLASTIMENT BV 40	110	Plastifiant puissant pour bétons à hautes résistances (Bâtiment et Génie Civil).	Liquide. Fût de 50 l. Fût de 250 kg	0,2 à 0,5 % du poids du ciment
		PLASTIMENT HP	114	Plastifiant hydrofuge pour béton prêt à l'emploi.	Fût de 250 kg	0,35 % du poids du ciment
• Béton fluide		SIKAFLUID	117	Fluidifiant énergique pour mise en place de bétons sans vibration dans des ouvrages fortement ferrailés. Plastifiant réducteur d'eau pour très hautes résistances mécaniques.	Liquide. Tonnelet de 30 l. Fût de 250 kg	0,5 à 1,5 % du poids du ciment
• Béton fluide par temps chaud		PLASTIMENT FLUIDE	116	Super plastifiant pour fluidification par temps chauds. Permet le maintien de la fluidité pendant 2 heures à 20 °C, et jusqu'à 1 heure à 30 °C.	Liquide. Fût de 230 kg	0,5 à 1 % du poids du ciment
• Béton à hautes résistances		SIKAMENT HR 401	118	Super plastifiant pour béton à très hautes résistances. Préfabrication lourde.	Liquide. Fût de 250 kg	1 à 2,5 % du poids du ciment
• Béton plastique retardé ASTM 		PLASTIRETARD	112	Plastifiant puissant pour bétons à hautes résistances avec délai de mise en œuvre prolongé. Béton pompé ou transporté. Béton par temps chaud.	Liquide. Fût de 50 l. Fût de 250 kg. Vrac	0,2 à 0,5 % du poids du ciment
ATION	• Décoffrage rapide 	SIKA SUPER RAPIDE	125	Accélérateur non chloré très puissant qui permet d'obtenir de très hautes résistances mécaniques à court terme, même par temps froid.	Liquide. Fût de 250 kg Bidon de 4,5 l.	0,25 à 0,5 % du poids du ciment
ON NS	• A l'état durci 	SIKA AER	130	Entraîneur d'air pour la réalisation des bétons devant résister au gel.	Liquide. Fût de 200 kg Tonnelet de 30 l.	0,010 à 0,030 l. par sac de ciment
	• Phase solvant 	ANTISOL BLANC	160	Produit de cure à haut pouvoir de protection pour bétons et mortiers frais.	Liquide. Fût de 50 et 200 l.	6 à 9 m ² par l.
	• Phase aqueuse ASTM	ANTISOL E	161	Produit de cure à haut pouvoir de protection pour bétons et mortiers frais.	Liquide. Fût de 210 l.	4 à 5 m ² par l.
ENT FRAGES	• Coffrage bois	SIKA 1/7 DÉCOFFRAGE	170	Huile concentrée à diluer dans de l'eau pour la protection des coffrages absorbants (bois et dérivés) ne tachant pas le béton, permet l'utilisation ultérieure d'un enduit ou d'une ceinture.	Tonnelet de 30 l.	70 m ² /l. (à diluer à 1 pou dans de l'eau)
	• Coffrage absorbant ou non absorbant	DECOFFRANT 80	174	Existe sous forme concentrée ; nous consulter. Huile prête à l'emploi pour la protection des coffrages.	Fût de 210 l.	10 à 25 m ² /l. suivant supp
	• Coffrage métallique	SIKA FER	171	Huile prête à l'emploi pour la protection des coffrages.	Fût de 30 l.	20 m ² /l.

DEVIS DESCRIPTIF

ECOLE INTER-ETATS D'INGENIEURS DE L'EQUIPEMENT RURAL
E.I.E.R.

B.P.7023 OUAGADOUGOU
Tél. 30-20-53/30-71-16/17
Télex: 5266 BF

PROJET DE CONSTRUCTION

D'UNE STATION PILOTE DE FILTRATION SUR SABLE

DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX

JANVIER 1989

12

1 - CONSTITUTION DE L'OUVRAGE :

Les travaux consistent en la réalisation d'une station de filtration sur l'enceinte de l'E.I.E.R., qui se compose des ouvrages suivants :

- 1 Préfiltre
- 1 Filtre lent
- 1 Réservoir

1 - PLANS D'EXECUTION :

Les travaux seront réalisés conformément aux plans établis par le Maître d'Ouvre. Ces plans font partie intégrante du marché. Ils sont les suivants :

- Plan n°1 PREFILTRE - FONDATION
- Plan n°2 FACADE (PLAN-COUPES)
- Plan n°3 FILTRE (COFFRAGE)
- Plan n°4 FILTRE - FERRAILLAGE
- Plan n°5 RESERVOIR PLAN-COUPES
- Plan n°6 DALLE PLEINE - FERRAILLAGE
- Plan n°7 CUVE, DALLE PLEINE
- Plan n°8 RESERVOIR FERRAILLAGE
- Plan n°9 : VUE D'ENSEMBLE COUPE AA.

Le Maître de l'Ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures aux plans.

3 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

3.1 TERRASSEMENTS

Exécution de tous les travaux de terrassement comprenant :

- défrichage, nettoyage d'herbes et de racines, dessouchage etc...
- décapage de la terre végétale sur une profondeur de 15 cm minimum.
- évacuation des produits de décapage à la décharge publique.

- B. GROS BETON : dosé à 250kg/m³ (C.P.J 35)
- C. BETON DE FONDATION : - dosé à 300 kg/m³ (C.P.J.35)
- Résistance minimale : 120 bars
- Contrôle en cours de travaux
- D. BETON DE SUPERSTRUCTURE: - dosé à 350 kg/m³ (C.P.J. 35 ou CPA)
- résistance minimale : 150 bars
- contrôle en cours de travaux

Les granulats et la composition des bétons feront l'objet d'un agrément préalable du maître d'Ouvrage Délégué.

Ces bétons de convénance, ainsi que les contrôles en cours de travaux sont intégralement pris en charge par le Maître de l'Ouvrage.

Les bétons C et D seront confectionnés obligatoirement à l'aide d'une bétonnière et vibrés pour leur serrage après mise en place.

3.7. SCELLEMENT DES ACCESSOIRES

Tous les accessoires scellés dans le béton (platines de fixation des garde-corps, platines de support des régulateurs, canalisations traversant les voiles béton...) devront être fixés et scellés au moment du coulage du béton de structure.

Un soin particulier est demandé pour le traitement des jonctions TUYAU PVC/BETON afin d'assurer une étanchéité parfaite (voir schéma).

3.8. OUVRAGES ANNEXES

* REGARD DE VISITE

Toutes les vannes, robinets, compteurs situés en dessous du terrain naturel seront logés dans des regards de visite. Ces regards seront en béton légèrement armé avec couvercle en béton armé ou simplement métallique.

* REGULATEURS DE DEBITS

Ces ouvrages seront en tôles de 5 mm d'épaisseur découpées, pliées, soudées aux dimensions indiquées sur les plans.

Ils recevront le même traitement antirouille que les

ouvrages de menuiserie métallique.

3.9. MENUISERIES METALLIQUES

Il sera prévu un escalier métallique et un garde-corps.
Ces ouvrages métalliques recevront 2 couches de peinture antirouille et 2 couches de peinture laque. Les ajustements devront être corrects et les soudures bien soignées.

3.10. RECEPTIONS

L'Entreprise devra impérativement faire réceptionner les ouvrages suivants avant poursuite des travaux.

- fonds de fouilles avant pose du béton de propreté
- coffrages et ferrailages avant coulage du béton.

Devront également faire l'objet d'une réception, tous les accessoires et équipements prévus : vannes, tuyaux, compteurs, platines de scellement, etc...

4. PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX OUVRAGES

4.1. PREFILTRE :

Réalisation conformément aux plans.

Les longrines seront réalisées en béton de fondation (type c). Elles sont encastrées de 0,10 m dans le T.N.

Le remblaiement entre longrines se fera avec une grave latéritique, type matériau routier.

L'exécution des bétons de superstructure comporte toutes les sujétions qui en résultent : étaieement, coffrage, main d'oeuvre...etc.

4.2. FILTRES

Réalisation conformément aux plans.

4.3. RESERVOIR

Réalisation conformément aux plans.

Le socle d'assise du réservoir sera réalisé en gros béton (type B) mis en place pleine fouille.

Les parements extérieurs des voiles qui seront en contact avec le sol, recevront une couche d'étanchéité bitumineuse ou équivalent.

ENTRE : Monsieur le Directeur de l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural (EIER), Maître de l'Ouvrage, agissant au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de l'EIER, désigné ci-après sous le vocable "l'ADMINISTRATION".

d'une part

ET : Monsieur le Directeur AFRIQUE CONSTRUCTION
sous le vocable "l'ATTRIBUTAIRE". DISTRIBUTION

d'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : - OBJET DU MARCHE

L'attributaire s'engage à réaliser les travaux de construction d'une station de filtration conformément aux spécifications du dossier d'appel d'offres, et de sa soumission.

ARTICLE 2 : - TYPE DE MARCHE.

Le présent marché est un marché à prix global et forfaitaire, non révisable.

ARTICLE 3 : - REGIME FISCAL ET DOUANIER

Les bénéfices résultant de l'exécution des marchés seront imposables selon la législation de droit commun en vigueur au BURKINA.

ARTICLE 4 : - MONTANT DU MARCHE

Le présent marché est arrêté au montant de F.CFA

ARTICLE 5 : - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE :

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché prévalent les unes sur les autres dans l'ordre suivant, en cas de contradiction :

1. Le Présent marché
2. Le Dévis descriptif
3. Le Dossier de Soumission, y compris les dévis estimatifs et bordereaux de prix.
4. Les Plans d'exécution.

ARTICLE 6 : - REGLEMENT DES DIFFERENDS

A titre transitoire et en attendant la mise en vigueur du règlement de procédure d'arbitrage, tout litige survenant entre les deux parties dans le cadre du présent contrat doit faire l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement amiable, tous les différends seront tranchés définitivement suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de Commerce Nationale par un ou plusieurs arbitrages nommés selon ce règlement.

ARTICLE 7 : - SURVEILLANCE DES TRAVAUX

La surveillance et le contrôle des travaux seront assurés par le Maître d'Ouvrage, ou par son Représentant dûment désigné.

L'attributaire est tenu de laisser à tout moment libre accès au chantier aux agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Il leur fournira tous renseignements qu'ils jugeront utiles de lui demander et prendra toutes dispositions pour leur permettre d'accomplir leur tâche.

ARTICLE 8 : - SOUS TRAITANCE

Toute sous-traitance ou sous-commande doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'Administration.

ARTICLE 9 : - DEBUT DES TRAVAUX - DELAI D'EXECUTION

Le début d'exécution des travaux est fixé au jour de réception de la notification du présent marché.

Le délai d'exécution est fixé à 3 (trois) mois, conformément au dossier d'Appel d'Offres.

ARTICLE 10 : - AVANCES

10.1 - Avance forfaitaire

L'Attributaire peut obtenir, sur sa demande, dès notification de l'approbation du marché et sans justification de débours de sa part, une avance forfaitaire égale à 20 % (vingt pour cent) du montant initial du marché.

10.2 - CAUTIONNEMENT DES AVANCES

L'Octroi des avances est subordonné à la présentation des cautions bancaires correspondantes, constituant garantie de remboursement à 100 % du montant de ces avances.

ARTICLE 11 : - REMBOURSEMENT DES AVANCES

Le remboursement des avances s'effectue par retenues sur les déclarations de créances mensuelles, par décomptes sur les acomptes et éventuellement sur le solde dû à l'Attributaire.

Ce remboursement commence lorsque le montant des sommes dues au titre du marché atteint 50 % (cinquante pour cent) du montant initial de celui-ci. Il doit être terminé lorsque ce montant atteint 80 %.

ARTICLE 12 : - ACOMPTES

12.1 Acomptes sur approvisionnements

Aucun acompte sur approvisionnements n'est prévu au titre de l'exécution du présent marché.

12.2 Acomptes sur travaux exécutés

Il n'est pas prévu d'acompte sur travaux exécutés.

ARTICLE 13 : - MODALITE DE PAIEMENT

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant créditer le compte ouvert au nom de l'Entreprise

Le paiement des sommes dues à l'Attributaire est effectué dans les 90 (quatre vingt dix) jours de calendrier à compter de la réception par l'Administration de la déclaration de créance.

ARTICLE 14 : - DELAI DE GARANTIE ET RECEPTION DEFINITIVE

Le délai de garantie au terme de l'exécution du présent marché prend fin avec la réception définitive. Celle-ci intervient un an après la réception provisoire.

Pendant cette période, l'Attributaire est tenu d'entretenir ou de remplacer à ses frais tout ce qui est détérioré ou mis hors service au cours de son utilisation normale.

Une retenue de garantie égale à 10 % (dix pour cent) du montant du marché est prévue à cet effet.

L'Administration se libérera de cette somme après réception de cette somme après réception définitive de l'ouvrage.

Cette somme pourra être versée au moment de la réception provisoire sur présentation par l'Attributaire d'une Caution Bancaire constituant garantie de remboursement à 100 % du montant de la retenue de garantie.

ARTICLE 15 : - SOUMISSION AUX REGLEMENTS

L'Attributaire sera responsable de tous les dégâts, dommages, accidents de quelque nature qu'ils soient, causés au tiers par le personnel, le matériel de l'Entreprise ou du fait des travaux ; cette responsabilité ne prendra fin qu'avec la réception définitive des travaux.

ARTICLE 16 : - ASSURANCES

Dès la notification de l'approbation du marché, l'Attributaire est tenu de contracter une assurance couvrant, dès le début effectif des travaux, sa responsabilité civile en cas d'accidents survenant sur le chantier, il est tenu, chaque fois qu'il en est requis, de présenter la justification du paiement régulier des primes.

ARTICLE 17 : - OUVRAGES NON PREVUS ET MODIFICATIONS

Les modifications éventuelles que l'Administration se réserve d'apporter aux quantités à prix global ou les ouvrages non prévus, seront décomptés suivant les prix donnés par l'Entrepreneur dans la décomposition du prix global, ou à défaut, sur la base du prix du détail estimatif ou de nouveaux prix arrêtés du commun accord entre l'Administration et l'Attributaire.

ARTICLE 18 : - RECEPTION DE L'OUVRAGE

Après achèvement des travaux, et sur requête écrite de l'Attributaire, il sera procédé à la réception provisoire de l'ouvrage.

La réception définitive intervient dans un délai de un an (1) après réception provisoire.

La Commission de réception des travaux est composée des Représentants de l'Administration.

ARTICLE 19 : - SANCTION DU DEFAUT D'EXECUTION
IMPUTABLE A L'ATTRIBUTAIRE.

L'Attributaire sera passible de pénalité de retard dans l'exécution du marché par rapport au délai contractuel précisé à l'article 09 ci-avant.

Cette pénalité est fixée à 1/1000 ème du montant du marché par jour calendaire de retard. Cette pénalité est due sans mise en demeure dès le dépassement du délai d'exécution précisé à l'article 09.

ARTICLE 20 : - APPROBATION

Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'Autorité Compétente.

ANNEXES :

- 1 - Dévis Descriptif des Travaux.
- 2 - La soumission complétée par l'estimatif Dévis et le bordereau des prix.
- 3 - Les Plans d'exécution.

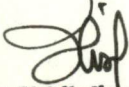
Lu et Accepté

OUAGADOUGOU, le 03 Mars 1989

Présenté par

OUAGADOUGOU, le

L'ATTRIBUTAIRE



Afrique Construction Distribution

A C D

B.P. 1483

161. 33-30-06

Ouagadougou (Burkina Faso)

Le Maître d'Ouvrage
Le Directeur de l'EIER

REFERENCE FINANCIERE

2

IMPORTANCE DES MARCHES TRAITES.

1/	CONSTRUCTION DEUX SALLES DE COURS LYCEE TECHNIQUE DE OUAGADOUGOU. (FAC-AMBASSADE DE FRANCE).....	15 000 000
2/	SURELEVATION ETABLISSEMENT PEYRISSAC BURKINA (UN NIVEAU).....	60 000 000
3/	IMMEUBLE CICA BURKINA (2 NIVEAUX) (CONTROL SOCOTEC, LNTP).....	75 000 000
4/	AMENAGEMENT CHANCELLERIE (AMBASSADE RFA).....	10 000 000
5/	IMMEUBLE TONDE K. RICHARD ZONE COMMERCIALE.....	400 000 000
6/	ENTREPOT SOUS DOUANE POUR LE COMPTE DE LA C.C.A.I RAN KOUDOUOU (EN COURS D'EXECUTION).....	70 000 000
7/	CONSTRUCTION D'UNE PISCINE DE 113 M3 POUR L'AMBASSADE DES USA OUAGADOUGOU.....	7 000 000

2

NUMERO D'ORDRE ET DATE de l'Enregistrement au Registre Chronologique. ! N°488 DU 13 MAI 1988 !

NOM COMMERCIAL. Raison de Commerce. ! AFRIQUE CONSTRUCTION DISTRIBUTION !
 Raison Sociale ou Dénomination Enseigne. ! "A. C. D. " !

NOM, Prénoms, Pseudonyme, Etat-Civil, Nationalité des Commerçants ou des Associés ou Tiers Autorisés à administrer, gérer ou signer pour la Société. ! 1°)- Mr REGIS BOISSEAU né le 24 MARS 1947 à Bordeaux, de Nationalité Française ! Directeur de Sociétés, domicilié à Ouagadougou B.P. 556. !
 ! 2°)- Mme Geneviève BOISSEAU, née le 1 Décembre 1948 à Bordeaux, de Nationalité Française, Secrétaire domiciliée à Ouagadougou B.P. 556. !
 ! 3°)- Jean COMBARY, né le 20 JUIN 1927 à Ouagadougou, de Nationalité Burkinabè, ! Directeur de Sociétés, domicilié à Ouagadougou B.P. 930. !
 ! 4°)- ZOUMA Kombarry née vers 1945 à Yon de Nationalité Burkinabè, Commercante domiciliée à Ouagadougou B.P. 930. !

OBJET DU COMMERCE - OBJET DE LA SOCIETE ! Construction de Bâtiments d'Ouvrage de ! Genie Civil d'Installation Electrique ! Renovation, Distribution de Matériel et ! matériaux. La Recherche. !

ETABLISSEMENT PRINCIPAL ou Siège Social. ! O U A G A D O U G O U !

CAPITAL SOCIAL. Sommes à fournir par les Actionnaires ou Commanditaires. ! 2.500.000 Francs C.F.A. !

NATURE de l'Entreprise ou de la Société. ! S.A. RL 99 années. !
 Commencement et Fin. !

Pour extrait certifié conforme
 OUAGADOUGOU, le 12 DECEMBRE 1988

LE GREFFIER EN CHEF

BAYALA E. NOEL.-

REFERENCE TECHNIQUE

2

REFERENCES TECHNIQUES .

=====

- CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE COURS LYCEE TECHNIQUE DE OUAGADOUGOU.
(FINANCEMENT FAC.)
- SURELEVATION DES ETABLISSEMENTS PEYRISSAC BURKINA UN NIVEAU.
- AMENAGEMENT CHANCELLERIE AMBASSADE R F A.
- CONSTRUCTION IMMEUBLE CICA BURKINA (R + 2).
DEUX NIVEAUX ET AMENAGEMENT ATELIER (SOUS CONTROL - SOCTEC - LNBTP).
- CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT SOUS DOUANE POUR LE COMPTE DE LA CCAI (750 M2) EN GARE RAN DE KOUDOUGOU (EN COURS D'EXCUTION).
- CONSTRUCTION DE DEUX (2) PISCINES DE 113 M3 ET 98 M3 D'UNE CLOTURE POUR L'AMBASSADE DES USA OUAGADOUGOU.
- REFECTION DE LA STATION SERVICE MOBIL-OIL MARCHE CENTRAL OUAGADOUGOU.
- NOTRE SOCIETE EST CREE DEPUIS MAI 1986.
LE FONDATEUR GERANT? A UNE EXPERIENCE DE 20 ANS DANS LE BATIMENT DONT 4 ANS EN QUALITE DE DIRECTEUR DE L'UDEC BURKINA A OUAGADOUGOU.

ELLE EMPLOIE EN PERMANENCE UNE CINQUANTAINNE D'OUVRIERS QUALIFIES AINSI QUE :
- UN INGENIEUR DE CONSTRUCTIONS CIVILES CONDUCTEUR DE TRAVAUX.
- UN TECHNICIEN SUPERIEUR EN BATIMENT - CONDUCTEUR DE TRAVAUX.
- TROIS CHEFS DE CHANTIER QUALIFIES 15 ANS D'EXPERIENCE A L'UDEC BURKINA.
- SIX CHEFS D'EQUIPE.

AP

CURRICULUM VITAE

=====

NOM : RAYALSSE

Prénom : Soter Caius

Date de naissance : 19 Avril 1962

Lieu : Ziniaré - Province d'OUBRITENGA

Nationalité : Burkinabè

Situation de Famille : Fiancé

1972 - 1973 - CEPE Ecole primaire de la Mission catholique à Nouna.

1973 - 1978 - Lycée Technique de Ouagadougou BEPC

1978 - 1982 - Lycée Technique de Ouaga 2nd E - 1ère E - Term. F₁ - Bac F₁ - Mécanique
Générale mention passable.

1982 - 1986 - Ecole Nationale d'Ingénieur de Bamako (ENI) - Projet de Fin d'étude,
Diplôme d'Ingénieur des Sciences Appliquées en Constructions Civiles
Option hydraulique. Mention Bien.

1984 - Stage de 2^e année ENI effectué à la SERAGRI - phase 1 - Chantier du Barrage sur
le SOUROU.
- phase 2 - Bureau d'étude, amorce
à l'étude du modèle mathématique
de la gestion des vannes
de LERY.

1985 - Stage 3^eme Année - effectué à la SERAGRI.

1-/ Participation à l'étude hydraulique du Barrage COMOE.

2-/ Participation à l'étude d'exécution de la plaine de DOUNA.

1986 - Projet de fin d'étude - Effectué à la Direction Générale du Génie Rural de
Bamako au MALI.

Thème : "Petits Barrages et Maîtrise de l'Eau dans la Zone de Kita".

But sujet : Etude critique sur le projet Neerlandais "leur propre barrage",

étude de terrain - conclusion sur six barrages déjà réalisés et critique

sur la politique de développement à la base du Gouvernement Malien.

1988 - Stage d'initiation aux BAEL à l'EIERS de Ouagadougou.

Activités professionnelles

1986 - (Fév - Juil) - Prestataire de service à la SERAT AGRI.

Etude du projet d'exécution de 48 Marres pour le bétail dans la zone de
Mopti. SOUS la direction de ODEM (Office du Développement de l'Elevage de Mopti) -
Financement CEE.

Août 1986 à Octobre 1987 - Ingénieur au Bureau d'Etude de la SERAGRI.

- Projets exécutés :
- Etude du projet d'assainissement de la Cité AN III à Ouagadougou.
 - Etude du projet d'exécution de 140 ha au SOUROU - pour le compte de l'AMVS.
 - Etude de la piste de raccordement du nouveau pont sur le SOUROU ;
 - Conducteur des travaux : réalisation du pont sur le SOUROU. (pieux forés et de la piste de raccordement).

Octobre 1987 - Octobre 1986

- Conducteur des travaux chez Afrique Construction Distribution (A.C

TRAVAUX réalisés

- Immeuble Burkina Cycles (R + 2) CICA zone Commerciale Ouagadougou
- Refection de l'Ambassade de la RFA (Immeuble SANOU, zone commerciale.
- Construction d'un Immeuble (R + 5) zone commerciale (en cours d'exécution) pour le compte d'un particulier.
- Extention d'une villa pour le compte de la cooperation Française.
- Etude et réalisation de 2 piscines pour le compte de l'ambassade des USA Ouagadougou.
- Réalisation d'un entrepot sous douane (750 m2) en Gare RAN à KOUDOUI pour la chambre de commerce.
- Etude des dossiers d'appel d'offres

Langues parlées :

- 1° Français
- 2° Anglais
- 3° Mooré
- 4° Dioula
- 5° Samo.

Autres connaissances

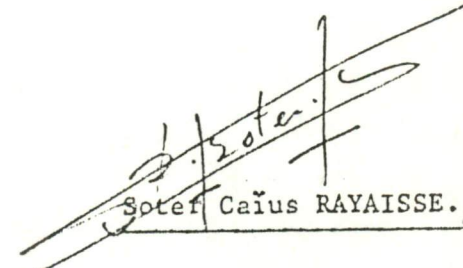
Connaissance du Basic -

Manipulation des ordinateurs : Radio shack, H.P, Apple II, Amstrad. P.C

Connaissance des logiciels Multiplan, et lotus.

Word Stard, Stqbbber etc...

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de ces informations.


Sotef Caius RAYAISSE.

FICHE PROFIL

NOM : OUEDRAOGO
PRENOM : HAMADO
DATE DE NAISSANCE : 1960
SITUATION DE FAMILLE : CELIBATAIRE
ADRESSE : S/C OUEDRAOGO ADAMA
 DIRECTION L.D.N.A.B.
 BP 68 OUAGADOUGOU
 TEL. 33.30.21

FORMATION

Baccalauréat F4 (Génie Civil 1985)
Formation de Technicien Supérieur en Travaux Publics (A.T.E.),
à l'Ecole du Bâtiment et Travaux Publics VINCENNES (France) 1988

QUALIFICATION :

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

CONNAISSANCES TECHNIQUES :

Initiation en Informatique
Langage BASIC
Langue : Anglais

STAGE : Durée 2 mois aux Entreprises Muller et
 Frères S.E.R.A.G.R.I.

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

- Construction d'un barrage en terre
- Responsable de Laboratoire
- Contrôle du tassement de la digue
- Responsable d'une position du terrassement
 (remplissage de la déviation)

4

LISTE DU MATERIEL.

- 3 Camions benne 6 m³
- 4 Véhicules léger de transport
- 3 Bétonnières de 250 L
- 3 Vibreurs
- 1 Grue
- 1 Sambron
- 1 Ensemble échaffaudage.

[Signature]